

République Française

Département de
Meurthe et MoselleVille de
Saint Nicolas de Port

N°22.015

OBJET :

Etude complémentaire à
l'étude de faisabilité dans
le cadre du projet de
relocalisation de France
Services

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 23/09/22 et de
la publication le 23/09/22
à Saint Nicolas de Port.

Le Maire,

Luc BINSINGER

**DECISION DU MAIRE**
**au titre de l'article L. 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article précité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 portant délégation des compétences accordées au Maire,

Vu la nécessité de compléter l'étude de faisabilité réalisée par l'atelier d'architecture TATARA VALENGIN dans le cadre du projet de relocalisation de France Services au sein de la trésorerie principale rue Emile Badel,

Compte tenu de la proposition faite par l'atelier d'architecture TATARA VALENGIN,

DECIDE**Article 1 :**

De retenir l'atelier d'architecture TATARA VALENGIN domicilié 37 b, rue Napoléon 1er à BOSSERVILLE (54510) pour un montant de 7.500 € HT.

Article 2 :

La présente décision prend effet à la date de notification à l'atelier d'architecture..

Article 3 :

La présente décision peut être déférée devant la juridiction administrative de Nancy dans un délai de 2 mois.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « telerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

La présente décision est transmise au contrôle de légalité selon les prescriptions réglementaires en vigueur et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- Monsieur le Comptable du Trésor Public.
- L'atelier d'architecture TATARA VALENGIN

Fait à St Nicolas de Port,

Le 22/09/2022



Luc BINSINGER,
Maire.